

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE : LE GECKO

Entre les soussignés :

Nom : M. Mme LAPLAIGE

Prénom : Mathieu

Adresse : 68 rue Belair – 97190 LE GOSIER

Contacts (tel. portable, email) : 0690 27 01 28 - laplaige.auriault@gmail.com

dénoté le bailleur d'une part,

et :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Contacts (tel. portable, email) : -

.....

dénoté le preneur d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du au

Adresse de la location : **Le Gecko - Résidence Oncle Sam – Appartement 204**

542 rue Anse Dumont – 97190 LE GOSIER

Le montant du loyer est de **euros** pour la durée de la location.

Le preneur s'engage à verser 50% du prix de la location d'acompte non remboursable en cas de désistement au moment de la réservation, le solde devant être impérativement réglé quinze jours avant la mise à disposition des lieux (par virement) et au plus tard le jour de la remise des clés.

Acompte réglé : oui non Montant :

Virement bancaire liquide chèque bancaire

Solde réglé : oui non Montant :

Virement bancaire liquide chèque bancaire

Coordonnées bancaires :

IBAN (International Bank Account Number) :
FR76 1940 6000 0600 0688 0733 564
Code BIC – Code swift : AGRIFRPP894

Le preneur s'engage à verser au bailleur le jour de la prise de possession des lieux une somme de cinq cent euros (chèque non encaissé) à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés au logement ou aux objets garnissant les lieux loués ainsi qu'aux différentes charges et consommations excessives (électricité, eau, etc....)

Personnes présentes lors de la location :

Nom/Prénom	Année de naissance

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

- a) Les heures d'arrivée sont normalement prévues **à partir de 16h.**
Les heures de départ sont normalement prévues **au plus tard à 10h.**
- b) ne pouvoir sous louer les lieux loués sauf accord écrit du bailleur ;
- c) aucun animal n'est admis ;
- d) remplacer (avant le départ) toute vaisselle ou mobilier cassés ou détériorés durant le séjour ;
- e) rendre le logement propre sous peine de voir le dépôt de garantie amputé de quarante euros pour les frais de nettoyage des lieux ;
- f) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter " en bon père de famille " et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.
- g) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 50 €), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...
- h) Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs : assurance civile (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.
Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
- i) Le dépôt de garantie de 500€ devra être payé par chèque. Il sera restitué au plus tard dans les 15 jours après le départ du locataire, déduction faite, le cas échéant, des sommes dues par le preneur au titre des charges ou réparations.

Fait en deux exemplaires à Le Gosier le

Le Bailleur

Le locataire

Lu et approuvé

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué : Le Gecko - Résidence Oncle Sam – Appartement 204

542 rue Anse Dumont – 97190 LE GOSIER

Type de location : Appartement Maison Autre.....

Surface habitable : 60 m²

Exposition : sud-ouest

Détails des pièces + équipements :

1 chambre individuelle (couchage 160 + lit d'appoint 90) – un séjour (2 couchages simple – lit gigogne) – fauteuils/chauffeuse – cuisine équipée (four, micro-onde, réfrigérateur/congélateur, lave-linge, cafetière, bouilloire, grille-pain) – TV – Wifi – salle de bain (baignoire) – sèche-cheveux – WC indépendants – table/fer à repasser – terrasse + salon de jardin – résidence fermée avec barrières électriques - stationnement du véhicule prévu sur le parking de la résidence (place n°176).

Linge de maison fourni : oui non

Climatisation : oui non

Situation de la location par rapport aux principaux équipements (villes, aéroport, ...) :

- Aéroport : 15 km
- Cafés/Restaurants : 0,3 km
- Épicerie Supermarché : 0,6 km
- Café / bar : 0,6 km
- Super U Supermarché : 1,6 km
- Leader Price Supermarché : 3 km
- Le Gosier (bourg) Marché : 5,7 km
- Sainte Anne Marché : 10 km
- Plage : 100 m
- Golf 18 trous : 20 km (Saint François)

CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU WIFI

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la connexion Wifi de l'appartement « Le Gecko » : en particulier elle précise les responsabilités des utilisateurs, ce conformément à la législation et afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet.

L'appartement « Le Gecko » offre aux personnes disposant d'un ordinateur/téléphone/tablette équipé d'une carte Wifi la possibilité de se connecter gratuitement au réseau Wifi.

Usage

Les personnes souhaitant utiliser le réseau Wifi doivent obligatoirement signer la charte lors de la première connexion.

Le réseau Wifi de l'appartement autorise la navigation sur Internet. Il permet également l'envoi de messages électroniques via un logiciel de courrier.

Règles d'utilisation : Chaque locataire est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion pendant la durée de la location. Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment

- à faire un usage strictement personnel
- à utiliser les moyens mis à sa disposition conformément aux lois et réglementations en vigueur, et en particulier :
 - Ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et à la violence.
 - Ne pas commettre délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes.
- à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :
 - de masquer sa véritable identité
 - de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur
 - d'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
 - de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes
 - de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé

Conformément au décret du 2 mars 2006, relatif à la conservation des données des communications électroniques, l'identité des locataires sera mise à la disposition de la justice « pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales », dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Pour mémoire, les textes de référence en matière d'usage informatique sont :

- la loi informatique et libertés de Janvier 1978 (création de la CNIL)
- la loi de Juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- la loi de 1985 sur la protection des logiciels
- la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- le décret du 2 mars 2006, relatif à la conservation des données des communications électroniques
- les règles de bonne conduite pour l'utilisateur du réseau Wifi de l'appartement « Le Gecko »

Je reconnais avoir lu et approuver les conditions de la charte d'utilisation du réseau Wifi et m'engage à les respecter.

Je reconnais avoir lu les conditions de la charte d'utilisation du réseau Wifi et ne souhaite pas avoir accès à ce réseau durant la location de l'appartement

NOM Prénom :

Signature :